



**syndicat national autonome**

du personnel de la BANQUE de FRANCE

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01  
Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - e-mail : snabf@snabf.org

**Solidaires**  
Union syndicale CIO



## Nous nous sommes battus pied à pied

Tout au long des deux journées du dernier CCE extraordinaire, le SNABF a pesé au maximum pour la défense de chacune de nos revendications. Nous avons poursuivi notre action, entamée dès les différentes commissions du personnel qui se sont tenues entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> CCE extraordinaire.

**Nous nous sommes malheureusement heurtés à un mur, le gouverneur TRICHET restant très déterminé à camper sur ses positions.**

## Qu'avons-nous défendu ? Qu'avons-nous obtenu ?

### Volet économique

➤ Le maintien de plusieurs implantations après l'intervention résolue de nos élus des CE.

Les amendements acceptés par la Banque sont bien en dessous de nos demandes qui étaient pourtant fondées et étayées. Sans jamais défendre un comptoir contre un autre, nous avons obtenu :

- le maintien des caisses de MENDE (Languedoc Roussillon) et de LONS LE SAUNIER (Franche Comté)
- la création de 3 antennes économiques à CHOLET (Pays de la Loire), CASTRES (Midi Pyrénées) et COMPIEGNE (Picardie)
- la création de 2 centres de traitement du surendettement à CHERBOURG (Basse Normandie) et DIEPPE (Haute Normandie). Le maintien à Brest du traitement de ses dossiers de surendettement.

➤ Aucune garantie quant à la pérennité des activités et des implantations du réseau.

Outre notre proposition de mieux prendre en compte le critère des bassins d'emplois en matière de relations avec les entreprises, nous demandions l'élaboration d'un projet d'entreprise s'appuyant sur les dispositions du Contrat de Service Public, sur les perspectives offertes par le processus de décentralisation et sur les dernières propositions de la Banque (ACSEL, GEODE, nouveaux services de caisse...). Pour le SNABF, cet engagement devait se traduire dans le prochain plan d'entreprise.

Nous n'avons rien obtenu dans ce domaine. Le plan de restructuration du réseau a été rejeté par le SNABF, la CFDT, la CGT, la CFTC, FO et le soutien du SIC, la CGC s'abstenant.

### Volet clientèle

➤ Peu d'assurances quant à la pérennité des comptes du personnel et des retraités. Hormis un engagement de principe d'effectuer les développements informatiques nécessaires à l'horizon 2006-2007, la Banque a refusé toutes nos autres revendications : gestion décentralisée sous forme de plusieurs plates-formes - dont Paris Louvre - et d'un service de caisse dans chacune des caisses institutionnelles, maintien des opérations avec la clientèle externe, demande d'un large éventail de services offerts.

Compte tenu de l'attachement du personnel actif et des retraités au " compte BDF " et de notre objectif prioritaire de sauver un maximum d'emplois (150 EATP), le SNABF s'est abstenu sur ce volet, la CGT et la CFDT votant contre, la CGC, la CFTC et FO avec le soutien du SIC (qui n'a pas d'élus) votant pour.

### Volet social

Le SNABF s'est battu sans relâche pour en améliorer le contenu. Nous avons obtenu principalement :

➤ Le rétablissement des bonifications accordées aux mères ayant élevé 3 enfants et ayant plus de 15 ans d'ancienneté. Cette disposition contribuera en effet, outre son

caractère financièrement incitatif, à réduire les mobilités géographiques imposées à nos collègues du réseau (potentiel de départs estimé à 800 agents).

Nous demandons le maintien des 3 mesures annoncées le 17 octobre (notamment l'abaissement de 57 à 55 ans de l'âge de départ en préretraite au siège et dans les centres administratifs) en veillant, pour notre part, à ne jamais opposer nos collègues du réseau à ceux du siège.

Mais la Banque a limité l'application de la mesure d'âge concernant les mères de famille au réseau et aux services du siège impactés par le plan de restructuration et a retiré unilatéralement la mesure abaissant à 55 ans l'âge de départ en préretraite des agents du siège et des centres administratifs.

➤ Des mesures plus incitatives pour les préretraités.

Nous avons obtenu, en cas de réforme du régime des retraites de la Banque, la possibilité de prolonger la préretraite afin d'améliorer les conditions de liquidation des pensions. En outre, l'âge minimal de départ en préretraite, pour les ANP du réseau, est ramené de 57 à 55 ans.

➤ Une protection renforcée en cas de licenciement, pour les agents statutaires et non statutaires.

En réponse aux demandes du SNABF, la Banque a proposé les mesures suivantes :

- la rémunération à temps plein durant toute la durée du congé de reclassement (9 mois),
- l'amélioration du montant de l'indemnisation du différentiel de rémunération dans le cadre d'un reclassement externe (300€ durant 18 mois).

➤ En cas de mobilité géographique, l'indemnisation des frais au niveau prévu pour les cadres.

Ces modalités sont plus avantageuses que les compensations pécuniaires proposées initialement.

➤ Notre demande insistante d'une GPEC n'a pas été acceptée.

La Banque a refusé de s'engager sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences permettant, dans le cadre d'un repyramidage, de procéder à des recrutements pour assurer le renouvellement des compétences. Elle s'est seulement engagée à recruter en cas de départs supérieurs aux effectifs cibles du plan et a également admis que des sureffectifs pourraient être maintenus au-delà de 2006, en cas de départs inférieurs à ses prévisions.

Nous avons voté contre le plan social, de même que la CGT et la CFDT ; FO et la CFTC soutenus par le SIC se sont abstenus, tandis que la CGC votait pour.

## Le combat continue et le SNABF Solidaires s'engage

**Les conséquences humaines et sociales de ce plan seront dramatiques pour nombre d'entre nous.**

Notre mobilisation ne doit pas faiblir. De nombreuses imprécisions dans le contenu des dispositions demeurent. De plus, il nous faut veiller à ce que la Banque respecte strictement ses engagements.

**Le SNABF Solidaires utilisera tous les moyens à sa disposition pour défendre chacun (personnel statutaire, ADS...), qu'il soit appelé à quitter l'entreprise ou à y rester. Le SNABF :**

- sera particulièrement vigilant quant à **l'application concrète** des mesures annoncées.
- **s'opposera** résolument aux procédures de **licenciements déguisés** qui menacent notamment nos collègues non statutaires (ADS, agents d'entretien...)
- sera attentif, pour les **mères de famille** pouvant bénéficier des mesures de départ anticipé, à ce qu'**aucune pression** d'aucune sorte ne soit exercée pour inciter au départ celles qui ne le pourraient pas ou ne le souhaiteraient pas.
- se battra sans relâche pour que tous les **problèmes liés aux transferts d'effectifs** (conditions de travail, glissements catégoriels, perspectives d'avancement...) trouvent une solution appropriée.
- veillera à ce que cette restructuration ne soit pas l'opportunité pour la Banque **d'une remise en cause** insidieuse **de notre statut** (individualisation des rémunérations et de la gestion des carrières).

**Nous mettrons rapidement en place un dispositif de soutien et d'assistance au service de chacun.**

Enfin, **au-delà de ce plan de restructuration**, le SNABF Solidaires est déterminé à tout faire pour obtenir de la Banque les engagements nécessaires à la pérennisation de nos activités et de nos emplois. Nous travaillerons, avec vous, pour qu'enfin nous retrouvions confiance en l'avenir de notre Maison.